

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 1 / 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) 80
Nom commercial du produit/désignation SILATOP lasure pour bois

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:
peinture pour protéger des surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Knuchel Farben AG
Farben + Lacke Téléphone: +41 (0) 32 636 50 40
Steinackerweg 11 Télécopie: +41 (0) 32 636 50 45
CH-4537 Wiedlisbach

Service responsable de l'information:

Gestionnaire de laboratoire
E-mail (personne compétente) info@knuchel.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (+41 (0)44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
 Date d'édition: 16.12.2019
 Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
 Date d'exécution: 14.12.2019
 Date d'émission: 14.12.2019

CHF
 Page 2 / 15

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Conserver sous clé.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 2-butanone-oxime; Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propiconazole; Acides gras C6-C19, sel de cobalt. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description résine alkyde à base de solvant, contenant les substances dangereuses suivantes:

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	Pds %
919-446-0 64742-82-1 649-330-00-2	01-2119458049-33 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas STOT SE 3 H336 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 2 H411 / Flam. Liq. 3 H226	25 - 50
919-857-5 64742-48-9 649-327-00-6	01-2119463258-33 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 3 H226	12.5 - 20
918-481-9 64742-48-9 649-327-00-6	01-2119457273-39 Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1 H304	2.5 - 5
203-539-1 107-98-2 603-064-00-3	01-2119457435-35 1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	1 - 2.5
918-668-5 64742-95-6 649-356-00-4	01-2119455851-35 Hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336 / Aquatic Chronic 2 H411	1 - 2.5
271-378-4 68551-44-0	01-2119979093-30 GRAS C6-C19, ZINC SOAP Eye Irrit. 2 H319 / Repr. 2 H361 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 3 H412	1 - 2.5
262-104-4 60207-90-1 613-205-00-0	propiconazole Acute Tox. 4 H302 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410	0.5 - 1
270-066-5 68409-81-4	Acides gras C6-C19, sel de cobalt Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Sens. 1 H317 / Repr. 2 H361 / Aquatic Chronic 2 H411	< 0.5

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 3 / 15

202-496-6 96-29-7 616-014-00-0	01-2119539477-28 2-butanone-oxime Carc. 2 H351 / Acute Tox. 4 H312 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317	< 0.5
245-018-1 22464-99-9	Acide gras C6-C19, sel de zirconium Repr. 2 H361	< 0.5
400-830-7 607-176-00-3	01-0000015075-76 Mélange α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	de < 0.5
258-067-9 52645-53-1 613-058-00-2	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate m-phénoxybenzyle Acute Tox. 4 H332 / Acute Tox. 4 H302 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1000) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 1000)	de < 0.5

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 4 / 15

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.
- 6.4. **Référence à d'autres sections**
Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

L'utilisation professionnelle de cette préparation par les jeunes est limitée ou interdite. (Voir Fig. dispositions dans le chapitre 15.)

- 8.1. **Paramètres de contrôle**

Valeurs limites au poste de travail

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

MAK, TWA: 360 mg/m³; 100 ppm

MAK, STEL: 720 mg/m³; 200 ppm

*

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 5 / 15

BAT, TWA: 20 mg/L

Remarque: 1-Méthoxypropan-2-ol; Urin; Expositionsende bzw. Schichtende

Indications diverses

TWA : valeur limite au poste de travail à long terme

STEL : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 183 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 553,5 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 369 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 3,3 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 18,1 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 43,9 mg/m³

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Numéro d'identification UE 649-330-00-2 / N°CE 919-446-0 / n°CAS 64742-82-1

DNEL long terme dermique (local), Employés: 44 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 44 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 570 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 570 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 330 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 330 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 26 mg/kg

DNEL long terme dermique (local), Consommateur: 26 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 26 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 570 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 71 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 71 mg/m³

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Numéro d'identification UE 649-356-00-4 / N°CE 918-668-5 / n°CAS 64742-95-6

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 25 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 150 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 11 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 11 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 32 mg/m³

PNEC:

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

PNEC eaux, eau douce: 10 mg/l

PNEC eaux, eau de mer: 1 mg/l

PNEC eaux, libération périodique: 100 mg/l

PNEC sédiment, eau douce: 52,3 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 5,2 mg/kg

PNEC, terre: 4,59 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Pour l'application par pulvérisation, il faut utiliser un masque avec un facteur de protection d'au moins 50. Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 6 / 15

Porter des gants appropriés. NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État: Liquide
Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non applicable

pH à 20 °C: non applicable

Point de fusion/point de congélation: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 150 °C

Source: Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Point éclair: 40 °C

Méthode: DIN 53213

Taux d'évaporation: non applicable

inflammabilité

Temps de combustion (s): non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: 0.74 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité: 13.7 Vol-%

Source: 1-méthoxy-2-propanol

Pression de la vapeur à 20 °C: 5 mbar

Source: Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Densité de la vapeur: non applicable

Densité relative:

Densité à 20 °C: 0.90 g/cm³

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir section 12

Température d'auto-inflammabilité: 240 °C

Source: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Température de décomposition: non applicable

Viscosité à °C: 18 - 22 sec DIN 4 mm

Propriétés explosives: non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 7 / 15

Propriétés comburantes:	non applicable
9.2. Autres informations	*
Teneur en corps solides (%):	45 Pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	55 Pds %
Eau:	0 Pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

non applicable

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

1-méthoxy-2-propanol

par voie orale, DL50, Rat: 4,016 mg/kg

Méthode: Test UE B.1

Dépression du système nerveux central

dermique, DL50, Rat: > 2 mg/kg

Méthode: Test UE B.3

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 36,67 mg/l (4 h)

Méthode: OCDE 403

3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

par voie orale, DL50, Rat: 383 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg

propiconazole

par voie orale, DL50, Rat: 1520 mg/kg

dermique, DL50, Rat: > 4000 mg/kg

par inhalation (Gaz), LC50, Rat: > 5,8 ppmV (4 h)

Méthode: OCDE 403

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

par voie orale, DL50, Rat: > 15000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 3160 mg/kg

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

par voie orale, DL50, Rat: 15000 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 4 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 13,1 mg/l (4 h)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 8 / 15

Méthode: OCDE 402
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: > 5 mg/l (4 h)
Méthode: OCDE 403

Hydrocarbures, C9, aromatiques
par voie orale, DL50, Rat: 3492 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Lapin: > 3160 mg/kg
Méthode: OCDE 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

1-méthoxy-2-propanol
Peau (4 h)
Méthode: Test UE B.4
Ne pas classer dans la catégorie des eaux-fortes/irritantes pour la peau.
yeux
Méthode: Test UE B.5
Ne pas classer dans la catégorie des lésions oculaires graves ou des irritations oculaires.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau (4 h)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
yeux
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
Peau (4 h)
Provoque une irritation cutanée.
yeux
Provoque une sévère irritation des yeux.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau (4 h)
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
yeux
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques
Peau (4 h)
Méthode: OCDE 404
Ne pas classer dans la catégorie des eaux-fortes/irritantes pour la peau.
yeux
Méthode: OCDE 405
Ne pas classer dans la catégorie des lésions oculaires graves ou des irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

1-méthoxy-2-propanol
Peau, Cochon d'Inde: ; évaluation Ne pas classer comme sensibilisant cutané.
Méthode: Directive 67/548/CEE, annexe V, point B.6.
Voies respiratoires, Cochon d'Inde: ; évaluation non sensibilisant.
Méthode: Directive 67/548/CEE, annexe V, point B.6.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau: ; évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voies respiratoires: ; évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
Peau:
Aucune donnée disponible (humaine)
Voies respiratoires:
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voies respiratoires:
Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 9 / 15

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peau:

Méthode: OCDE 406

Ne pas classer comme sensibilisant cutané.

Voies respiratoires:

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

1-méthoxy-2-propanol

Mutagénicité sur les cellules germinales; évaluation Ne pas classer comme mutagène des cellules germinales (mutagène).

Cancerogénité; évaluation Ne se qualifie pas comme cancérogène.

Méthode: OCDE 453

Toxicité pour la reproduction; évaluation Ne se qualifie pas comme cancérogène.

Méthode: OCDE 416

L'effet toxique sur la reproduction n'a été démontré qu'après l'administration de très grandes quantités de substances dans le cadre d'expériences sur des animaux.

Lactation

Aucune donnée disponible

téragénicité; évaluation Aucun effet sur la fertilité dans les études animales.

Dans les expériences sur les animaux, la substance a montré un effet nuisible pour les fruits à fortes doses, ce qui était toxique pour les mères animales.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Mutagénicité sur les cellules germinales; évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité; évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction; évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Lactation

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Lactation

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne pas classer comme mutagène des cellules germinales (mutagène).

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1-méthoxy-2-propanol

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Inhalation; système nerveux central; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) évaluation Ne pas classer comme toxique pour un

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 10 / 15

organe cible spécifique (expositions répétées).

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.; Après absorption : troubles cardiovasculaires, cyanose, agitation Après absorption de grandes quantités : Somnolence, troubles du SNC D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

1-méthoxy-2-propanol

Danger par aspiration

Ne pas être classé comme aspirationnel.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Danger par aspiration; évaluation Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Danger par aspiration

L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

1-méthoxy-2-propanol

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

*

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 11 / 15

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna 21,1 - 25,9 mg/l (48 h)

Méthode: ESR-ES-15

Toxicité pour le poisson, LC50, Leuciscus idus (aunée dorée) 4,6 - 10 mg/l (96 h)

Méthode: DIN 38412 / partie 15

Toxicité pour les algues, ErC50, Pseudokirchneriella subcapitata: > 1 mg/l (7 d)

Toxicité aquatique aiguë évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le poisson, LC50, Tête de boule: 20,8 mg/l (96 h)

toxicité bactérielle, IC50, Boue activée: 1 mg/l (3 h)

Méthode: OCDE 209

3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

Toxicité pour le poisson, LC50, Poecilia reticulata (Guppy): 0,0076 mg/l 0,0006 - 24,4 mg/l (96 h)

Eau douce

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,0002 mg/l 0 - 0,05 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, Algues: 0,5 mg/l (72 h)

Toxicité pour la daphnia, LC50: 0,0027 mg/l 0,0002 - 38,1 mg/l (48 h)

propiconazole

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 4,38 mg/l 0,83 - 506 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 10,2 mg/l 3,2 - 11,3 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, Desmodesmus subspicatus: 0,76 mg/l 0 - 5,8 mg/l (72 h)

Eau douce

Mysidopsis bahia, EC50, Mysidopsis bahia: 0,51 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 202

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Toxicité pour le poisson, LC50, Tête de boule: 220 mg/l (96 h)

Toxicité pour la daphnia, LC50, crangon crangon: 4,3 mg/l (96 h)

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Toxicité pour le poisson, LL50:, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 10 - 30 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EL50, Daphnia magna (puce d'eau géante) 10 - 22 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ELb50, Pseudokirchneriella subcapitata 4,1 - 4,6 mg/l (72 h)

Méthode: OCDE 201

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Toxicité pour la daphnia, NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,21 mg/l (28 d)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité pour la daphnia, EL50, Daphnia magna: 3,2 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, EL50, Pseudokirchneriella subcapitata: 3,8 mg/l (72 h)

Méthode: OCDE 201

Toxicité pour le poisson, LL50:, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 9,2 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Long terme Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1-méthoxy-2-propanol

Toxicité pour les algues, ErC50, Pseudokirchneriella subcapitata: > 1 mg/l (7 d)

Toxicité aquatique chronique évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Toxicité pour la daphnia, EC50: 9 mg/l (48 h)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Toxicité pour la daphnia, NOEC, Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,02 mg/l (21 d)

Méthode: OCDE 211

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité pour les algues, NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata: 0,07 mg/l (72 h)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 12 / 15

Méthode: OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité *

1-méthoxy-2-propanol

Biodégradation: 96 pour cent (28 d); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OECD 301E

Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible

propiconazole

Biodégradation:

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Stabilité et réactivité:

Demi-vie dans l'eau douce:; 28 - 64 d (25 °C)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Biodégradation: évaluation N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Biodégradation: 74,7 pour cent (28 d)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Biodégradation: évaluation N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradation: évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation *

1-méthoxy-2-propanol

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW): < 1 ; évaluation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation

propiconazole

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 3,72

Méthode: OCDE 107

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW):

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW):

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW): 3,7 - 4,5

Facteur de bioconcentration (FBC)

1-méthoxy-2-propanol

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Facteur de bioconcentration (FBC): 500

fort

12.4. Mobilité dans le sol *

1-méthoxy-2-propanol

terre: évaluation Très mobile dans le sol

Eau: évaluation Le produit est insoluble dans l'eau.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

terre:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

terre:

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

terre:

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
Date d'édition: 16.12.2019
Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
Date d'exécution: 14.12.2019
Date d'émission: 14.12.2019

CHF
Page 13 / 15

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques
terre:

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit
Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage
Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): FARBE
Transport maritime (IMDG): PAINT
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) UMWELTGEFÄHRDEND
Polluant marin p / TURPENTINE SUBSTITUTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E
dans les unités <= 5 litres not restricted 2.10.2.7

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: 80
 Date d'édition: 16.12.2019
 Version: 8.7

SILATOP lasure pour bois
 Date d'exécution: 14.12.2019
 Date d'émission: 14.12.2019

CHF
 Page 14 / 15

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 499

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
919-446-0 64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	01-2119458049-33
919-857-5 64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	01-2119463258-33
918-481-9 64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	01-2119457273-39
203-539-1 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	01-2119457435-35
918-668-5 64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	01-2119455851-35
271-378-4 68551-44-0	GRAS C6-C19, ZINC SOAP	01-2119979093-30

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H335	Matières liquides inflammables Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Liquide et vapeurs inflammables. Peut irriter les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 2 / H361	Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 4 / H302 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	Toxicité aiguë (par voie orale) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour l'environnement aquatique Danger pour l'environnement aquatique	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2 / H315 Repr. 2 / H361 Carc. 2 / H351	Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxicité pour la reproduction Cancerogénité	Provoque une irritation cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article:	80	SILATOP lasure pour bois	
Date d'édition:	16.12.2019	Date d'exécution:	14.12.2019
Version:	8.7	Date d'émission:	14.12.2019
			CHF
			Page 15 / 15

Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Matières liquides inflammables	D'après les données d'essais.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Valeurs limites au poste de travail
DASS	Valeur limite biologique
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international
IBC Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente